## news.belgium

10 mar 2015 -11:39

Premières leçons à tirer de l'accident de Fukushima concernant les plans d'urgence nucléaire en Belgique

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) réalise une analyse du dispositif des plans d'urgence nucléaire belges de manière à tirer les leçons de l'accident de Fukushima survenu il y a 4 ans.

### Rapport global

Les accidents nucléaires survenus dans le monde ces dernières décennies nous montrent qu'une meilleure préparation est requise. Le CSS prépare actuellement un rapport prévu pour le deuxième semestre de l'année 2015 sur la communication de crise, les mesures de protection éventuelles comme la mise à l'abri ou l'évacuation, ainsi que sur la nécessité d'une stratégie à long terme visant la maîtrise des conséquences environnementales et sanitaires graves, comme les masses de déchets et les délocalisations de population.

Première partie de l'avis : protection de la thyroïde

A l'occasion du 4ème anniversaire de l'accident de Fukushima, le CSS publie déjà un premier avis consacré à la protection de la thyroïde. C'est en effet l'une des contre-mesures les plus importantes à prendre en cas d'accident nucléaire et à laquelle nous devons être préparés. Fukushima a montré qu'un tel accident peut se produire, même dans des régions dotées d'une technologie nucléaire développée comme la Belgique et les pays voisins. En cas d'accident nucléaire, la stratégie de protection est basée sur l'administration rapide et à grande échelle d'iode non-radioactif en vue de prévenir la captation par la thyroïde de l''iode radioactif présent dans les rejets accidentels.

Public cible prioritaire : les enfants et les femmes enceintes

Les populations à cibler tout particulièrement sont les enfants, surtout ceux en bas âge, et les femmes enceintes, en raison de la grande sensibilité du fœtus et des enfants aux cancers de la thyroïde induits par les radiations. Suite à l'accident de Tchernobyl pendant lequel il n'y a pas eu de distribution d'iode non radioactif, de nombreux cancers de la thyroïde sont survenus dans ces populations sensibles.

#### Stratégie de distribution rapide

Le CSS insiste sur l'élaboration et la planification d'une stratégie de distribution rapide aux populations cibles, et ce à des distances allant jusqu'à 100km et plus du lieu de l'accident, comme souligné récemment dans un rapport commun des autorités de radioprotection et de sûreté nucléaire de la plupart des pays européens. La mise en œuvre de cette stratégie doit être soigneusement vérifiée et testée régulièrement.



## news.belgium

### Allergie à l'iode

Le CSS tient à souligner que les réactions allergiques graves à l'iodure de potassium ou à l'iode sont extrêmement rares et qu'elles ne doivent pas être confondues avec les allergies aux fruits de mer, aux antiseptiques et aux produits de contraste utilisés en radiologie. Aucune appréhension à ce sujet ne doit empêcher l'administration d'iode non-radioactif en cas d'accident nucléaire, le risque de cancer thyroïdien étant très élevé.

Amélioration de l'apport iodé en Belgique

Les populations présentant une carence en iode courent un plus grand risque. En Belgique, un risque de déficience en apport iodé concerne particulièrement les femmes enceintes et allaitantes. Il s'agit donc aussi de poursuivre et de surveiller la mise en œuvre des programmes d'amélioration de l'apport en iode en Belgique (CSS avis n° 8913, http://tinyurl.com/CSS-8913-iode).

L'avis, dans son intégralité, (n° 9275) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé : http://tinyurl.com/CSS-9275-Fukushima .

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

#### Les experts :

- Fr/NL: Patrick Smeesters, tél.: 0475/72.54.44 ou 010/86.04.90, e-mail: patricksmeesters@hotmail.be
- NI : Gilbert Eggermont, tél. : 0478/21.30.10, e-mail : gilbert.eggermont@vub.ac.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : www.css-hgr.be



# news.belgium

Conseil Supérieur de la Santé Place Victor Horta 40/10 1060 Bruxelles Belgique +32 2 524 97 97 http://www.css-hgr.be Fabrice Péters Coordinateur général +32 486 31 47 59 +32 2 524 91 74 fabrice.peters@health.fgov.be

